inVENTer®
einfach genial lüften

Notice de montage concernant le système de ventilation inVENTair® iV twin

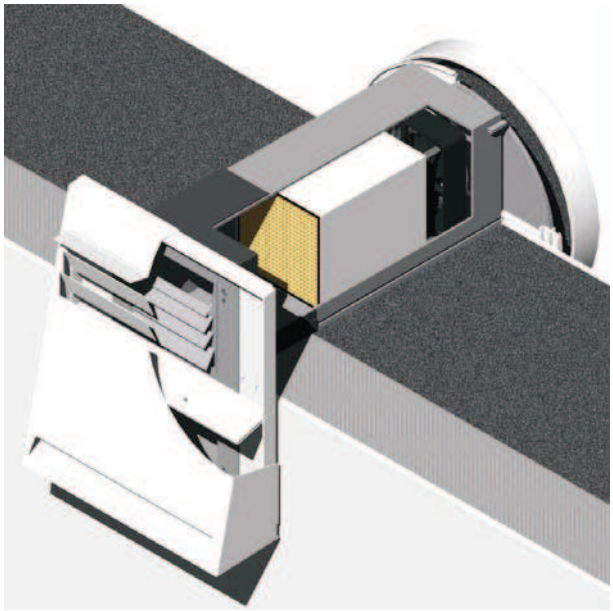

Fabricant
Öko-Haustechnik inVENTer® GmbH
Ortsstraße 4a, 07751 Löberschütz
Tél. : +49 (0)36427-21920, fax : +49 (0)36427-219213
www.inventer.de, info@inventer.de

Version : 04/2011

Table des matières

1. Notice de montage « Partie générale » 2
2. Montage de la buse murale encastrée (canal iV twin) 5
3. Montage du capot extérieur 09 9
4. Montage de l'iV twin achevé de l'intérieur 11
4.1 Montage de l'accumulateur de chaleur et du ventilateur et raccordement électrique 11
4.2 Montage du bandeau intérieur 13
5. Maintenance et entretien 15

1. Notice de montage « Partie générale »

Dès réception de la marchandise, vérifiez qu'elle n'a pas été endommagée pendant le transport et que la livraison est complète à l'aide du bon de livraison. Passé un délai de 3 mois après la livraison, aucune réclamation ne pourra être prise en compte. Veuillez stocker la marchandise dans un endroit sec et sûr jusqu'à son installation. Conservez soigneusement le bon de livraison.

L'installation de ventilation ne peut être mise en service avant la fin des travaux !

Marquage de l'appareil

inVENTair twin, conformément à l'agrément délivré par le DIBt : Z-51.3-198
Fabricant : Öko-Haustechnik inVENTer GmbH, Ortsstraße 4a, D-07751 Löberschütz

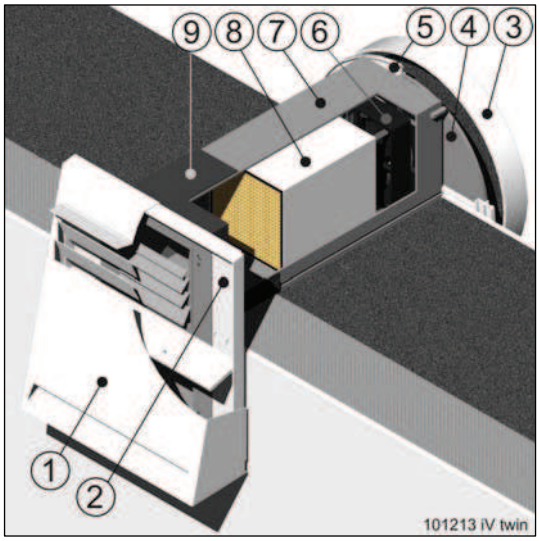

inVENTair twin

Année de construction : 2011

Vue d'ensemble :

1: capot extérieur
2: platine extérieure
3: couvercle du bandeau intérieur
4: filtre anti-poussière
5: partie inférieure du bandeau intérieur
6: ventilateur inversé (x2)
7: buse murale encastrée (canal double)
8: accumulateur de chaleur (x2)
9: fourreau

inVENTair twin

Qualité et garantie inVENTair®

Le système de ventilation inVENTair a été fabriqué conformément à l'autorisation DIBt et selon des directives de qualité strictes. Seuls des matériaux de haute qualité et résistants à la corrosion tels que le plastique, la céramique et l'acier inoxydable sont utilisés.
Les ventilateurs inVENTair sont conçus pour un fonctionnement permanent. Avec une puissance de raccordement moyenne de seulement 2,5 W par ventilateur (pertes du régulateur comprises), les économies d'énergie (de chauffage) réalisées sont environ 40 fois supérieures à la consommation.
Nous sommes soumis à une obligation de garantie légale de 2 ans. Une extension de garantie de 3 ans supplémentaires est possible moyennant un supplément. En outre, nous accordons une garantie complémentaire de 8 ans à l'accumulateur de chaleur en céramique.

Nous déclinons toute responsabilité si l'installation n'est pas effectuée conformément à la notice de montage.

Utilisation conforme

Le système de ventilation inVENTair est destiné à la ventilation d'habitations et de locaux à usage similaire (tels que bureaux et cabinets médicaux entre autres) et est installé dans un mur extérieur. Dans les phases de conception, d'installation et d'exploitation, respectez les règles d'autorisation et les prescriptions de construction en vigueur. L'iV twin a été spécialement conçu pour l'aération de pièces individuelles.

- Le ventilateur inVENTair ne doit pas être utilisé dans des locaux où une grande quantité de poussières est émise en permanence (par ex. fabrication de modèles réduits) et où il peut y avoir des émanations de gaz ou de vapeur nocives.
- Le ventilateur inVENTair ne peut fonctionner sans filtre anti-poussière ni bandeau intérieur.
- Pendant les travaux de construction, protégez l'inVENTair de la poussière et ne mettez pas l'installation de ventilation en service avant d'avoir terminé les travaux. Veuillez informer l'entreprise de construction concernée et le maître d'œuvre en charge des travaux.
- Le ventilateur inVENTair n'est pas destiné à assécher les bâtiments en cours de construction ou à les ventiler pendant des travaux à forte émission de poussières (par ex. ponçage de plâtre cartonné).

Nous ne pouvons être tenus responsables de dommages résultant d'une installation incorrecte et d'une utilisation non conforme.

Sécurité

Respectez toujours les instructions de sécurité, les avertissements et les consignes de traitement relatives aux matériaux et outils utilisés, ainsi que les points signalés dans la présente notice. Par ailleurs, lors de la réalisation des travaux et de l'utilisation des matériaux et des outils, observez les législations en vigueur. Leur non-respect peut occasionner la détérioration de l'appareil ou causer des blessures et dommages corporels.
Le système de ventilation inVENTair fonctionne à très basse tension de protection. Par conséquent, le ventilateur inVENTair ne doit en aucun cas être directement raccordé au réseau 230 V, mais toujours être alimenté par un régulateur. La garantie ne couvre pas les dégâts causés par une mauvaise installation.

Prenez garde aux foyers d'incendies!

Respectez les prescriptions de construction et réglementations en vigueur telles que la réglementation contre les risques d'incendie (FeuVo) !
Contactez votre ramoneur avant de monter l'installation de ventilation !

Attention ! Lisez attentivement l'intégralité de la notice avant de commencer le montage. En cas de questions, adressez-vous au responsable d'atelier et au maître d'œuvre en charge du projet. Toute erreur commise lors du montage peut entraver le bon fonctionnement de l'appareil, provoquer des blessures et/ou entraîner la perte de la garantie.

Seul un personnel qualifié et formé peut effectuer le montage et réaliser l'installation électrique.

Conception de la ventilation / Remarques générales

Avant de commencer les travaux, vous devez mettre en place un projet indiquant le nombre de ventilateurs, leur emplacement théorique, le principe de ventilation (transversale, pour pièces individuelles, évacuation) et les régulateurs correspondants. Les règles fondamentales suivantes s'appliquent au fonctionnement des ventilateurs :

Fonctionnement par paire : le débit d'air extrait doit correspondre au débit d'air évacué. Chaque ventilateur refoulant l'air extrait dispose d'un ventilateur qui refoule en même temps l'air évacué. Le projet détermine l'ordre dans lequel les ventilateurs démarrent, lequel doit être contrôlé après la mise en service du régulateur et modifié le cas échéant. À la livraison, les ventilateurs sont réglés sur « Évacuation ». Correctement installé, l'iV twin garantit un fonctionnement par paire.

Synchronisation : si l'installation comporte plusieurs ventilateurs commandés par plusieurs régulateurs, veillez à leur synchronisation (voir les consignes dans la notice du régulateur). Tous les régulateurs doivent être raccordés via un fusible secteur dans le tableau de distribution domestique. En cas de montage correct, le fonctionnement de l'iV twin est autosynchrone.

Ventilation transversale : le système de ventilation décentralisé repose sur un déplacement d'air libre entre les différentes paires de ventilateurs inVENTair. C'est pourquoi les **portes intérieures** ne doivent pas être fermées hermétiquement. Il faut prévoir des mesures permettant le passage de l'air : laisser un intervalle de 10 mm env. sous la porte, dévisser les gonds de 5 mm, utiliser une grille de ventilation ou autre. Avec l'iV twin, ces mesures ne sont pas indispensables.

Avant de monter l'installation, demandez au maître d'œuvre si un montage RAL est nécessaire.

2. Montage de la buse murale encastrée (canal iV twin)

Le fourreau permet de procéder à de légers ajustements de la longueur (extension jusqu'à 50 mm).

Caractéristiques techniques

Canal iV twin avec fourreau (réf. 1506-0004)	
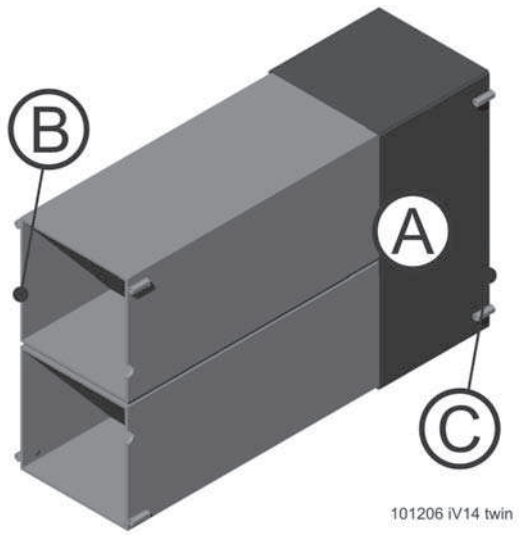	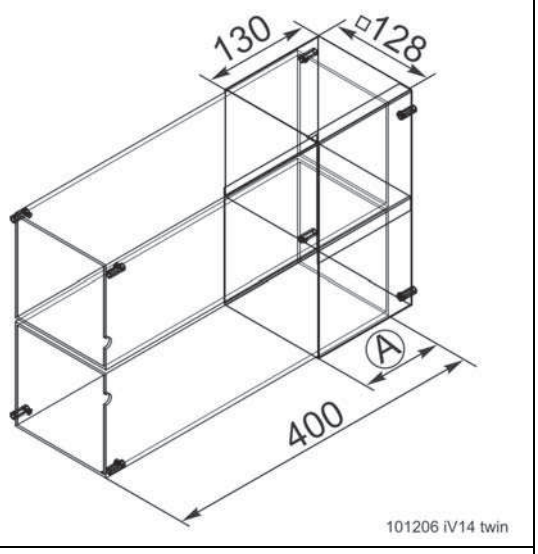
A: surface de blocage B: face intérieure C: face extérieure	

Contenu de la livraison

- canal iV twin : 400 mm (réf. 1506-0004) / 550 mm (réf. 1506-0010) / 700 mm (réf. 1506-0011) / 900 mm (réf. 1506-0012)
- fourreau
- cales de montage
- couvercle de protection (à ajuster)
- sachet d'accessoires (bande de mousse, chevilles + vis + bande de dilatation pour capot extérieur, bande de butée)

Accessoires (en option)

- isolant (réf. 1004-0073)
- protection anti-vent (réf. 1004-0071)
- bande en toile pour le blocage du fourreau (réf. 1004-0051)
- cheville pour isolant (réf. 1004-0067)
- câble plat 6 x 0,25 mm^2 (réf. 1004-0006 [33 m] / réf. 1004-0007 [mètre courant])
- câble rond 3 x 0,75 mm^2 (réf. 1004-0020 [33 m] / réf. 1004-0049 [mètre courant])

Détermination du lieu de montage, ouverture dans le mur et pose de câbles

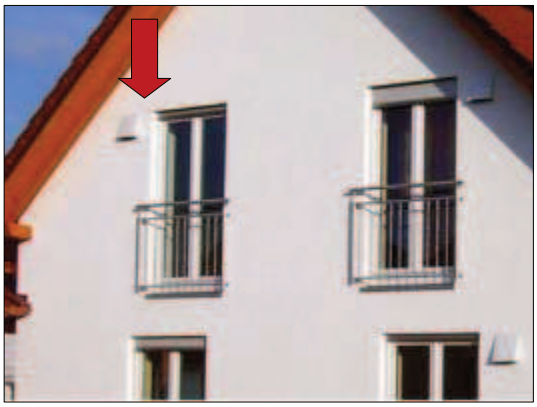

À l'intérieur

- Distance minimale de 100 mm entre le bord de la buse murale encastrée et le mur/plafond.
- Pour des travaux d'entretien, laissez un espace d'au moins 250 mm devant le mur (ne condamnez pas l'accès).

À l'extérieur

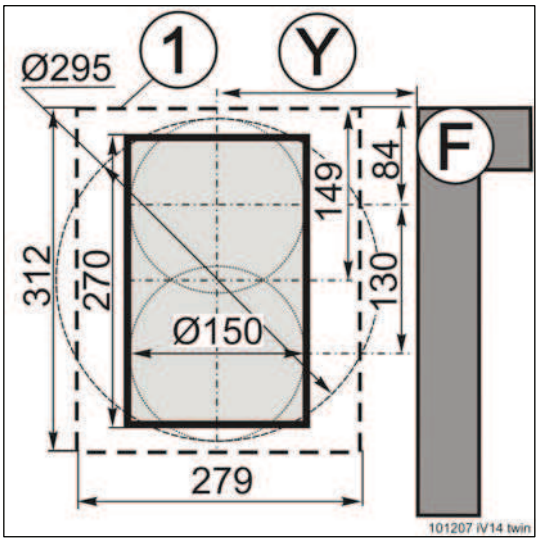

- Lors de la détermination du lieu de montage, veillez aussi à l'esthétique (en plaçant par ex. le capot extérieur au même niveau que le linteau de fenêtre), voir dessin à gauche.
- Distance minimale à respecter par rapport aux éléments voisins [F = bord de l'embrasure] → Y ≥ 250 mm.
- En ouvrant le mur, veillez à ce que les parties susceptibles de tomber ne blessent personne.
- Faites une ouverture dans le mur de 270 x 150 m² (hauteur et largeur). Percez, par exemple, 2 trous creux de 150 mm de Ø ou 1 de 295 mm de Ø (voir dessin à gauche).

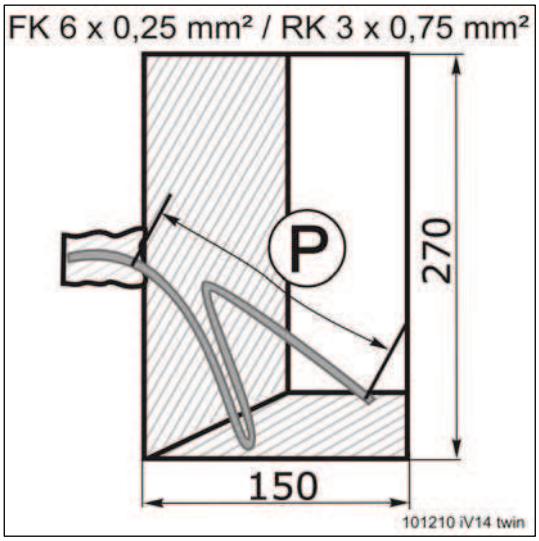

- Respectez une légère inclinaison vers l'extérieur (de 1 à 2° env.).
- Dans l'ossature en bois, insérez une pièce du canal de mêmes dimensions intérieures dans le mur à l'état brut.
- Placez le câble d'alimentation 6 x 0,25 mm² (câble plat FK) ou 3 x 0,75 mm² (câble rond RK) avec une arrivée au milieu à gauche (vu de l'intérieur) par rapport au ventilateur inVENTair.
- Pour le branchement électrique nécessaire, prévoyez une longueur d'env. 500 mm [P], voire plus si le tuyau est plus long.

Attention !

- Lors de l'installation de la buse murale encastrée, veillez à ne pas la déformer par des pressions extérieures afin de pouvoir monter et démonter facilement l'accumulateur de chaleur ! Dans le cas contraire, la garantie s'annule.
- L'accumulateur de chaleur ou le matériel adapté doit donc se trouver dans la buse murale encastrée pendant le montage.

➢ Les vis situées dans les éléments de fixation de la buse murale encastrée ne doivent être retirées qu'à la fin des travaux sur le mur (protection des filetages).

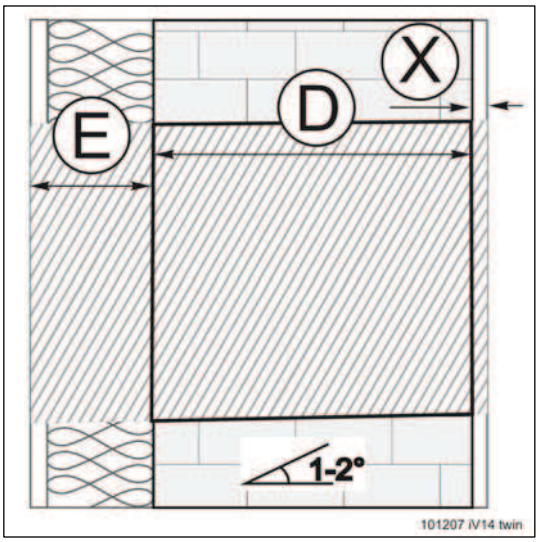

➢ Déterminez les dimensions hors-tout du mur à partir de son épaisseur, des dimensions brutes [D] et des dimensions du raccord au mur extérieur [E] (par ex. isolation thermique + enduit) et intérieur [X] (par ex. enduit + carrelage).

➢ Une fois montée, la buse murale encastrée doit être au même niveau que l'enduit aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur.

➢ Si nécessaire, réduisez la dimension hors-tout des canaux (fourreau inclus), puis ébarbez-les.

➢ Les canaux se superposent (les entailles du câble d'alimentation doivent se juxtaposer) et sont bloqués à l'aide de la bande adhésive déjà appliquée.

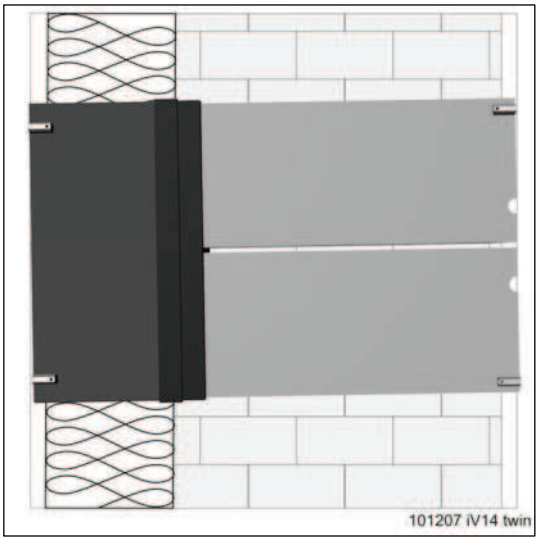

➢ Bloquez le fourreau au niveau du canal à l'aide d'une bande adhésive imperméable (bande en toile par ex. disponible en option).

➢ Poussez la buse murale encastrée dans l'ouverture murale déjà prête.

➢ De l'extérieur, étanchez tous les joints entre le fourreau et les canaux avec un mastic élastique permanent.

Faites passer le câble plat/rond sur le côté dans le canal de façon à raccorder le ventilateur au régulateur.

➢ Faites passer un deuxième câble d'env. 1 m de long (boucle) par en haut dans le canal inférieur (comme illustré à gauche). Il servira plus tard à raccorder le deuxième ventilateur. Prévoyez une longueur plus importante si le tuyau est plus long.

➢ À l'intérieur, la buse murale encastrée dépasse de l'épaisseur du parement [X].

➢ Les éléments de fixation (intérieurs) doivent être de niveau.

➢ À l'extérieur, le fourreau de la buse murale encastrée dépasse de l'épaisseur du parement [E].

- L'espace entre la buse murale encastrée et l'ouverture du mur (zone de remplissage [W]) doit être d'env. 10 mm.
- À l'aide des cales fournies, fixez la buse murale encastrée à l'intérieur et à l'extérieur.
- Respectez une inclinaison d'env. 1 à 2° vers l'extérieur.
- Mesurez à nouveau les distances intérieure et extérieure par rapport au mur pour que la buse murale encastrée soit à fleur de l'enduit.
- Stabilisez la buse murale encastrée en introduisant l'accumulateur de chaleur ou un autre outil adapté.
- Remplissez l'espace vide de mousse de montage non expansive ou d'un produit similaire.
- Avant de consolider la buse murale encastrée, vérifiez à nouveau son bon positionnement et corrigez-le le cas échéant.

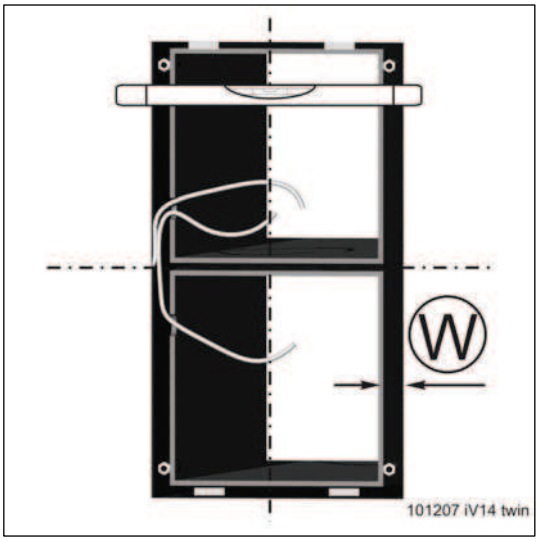

à l'intérieur

À l'intérieur

- Coupez les parties des cales et de la mousse qui dépassent à l'intérieur.

à l'extérieur

À l'extérieur

- Coupez les parties des cales et de la mousse qui dépassent à l'extérieur.
- Collez la bande de butée sur le pourtour intérieur du canal supérieur. Collez la bande de butée sur les côtés gauche, droite et supérieur du canal inférieur.
- Placez ensuite les couvercles de protection (à ajuster) à l'intérieur et à l'extérieur de la buse murale encastrée.

3. Montage du capot extérieur 09

Le capot extérieur 09 est un composant du système de ventilation inVENTair. Il comprend une platine et un capot en acier inoxydable laqué « blanc » ou brossé « poli ».

Caractéristiques techniques

Capot extérieur 09 iV twin poli (réf. 1508-0007) ou blanc (réf. 1508-0014)
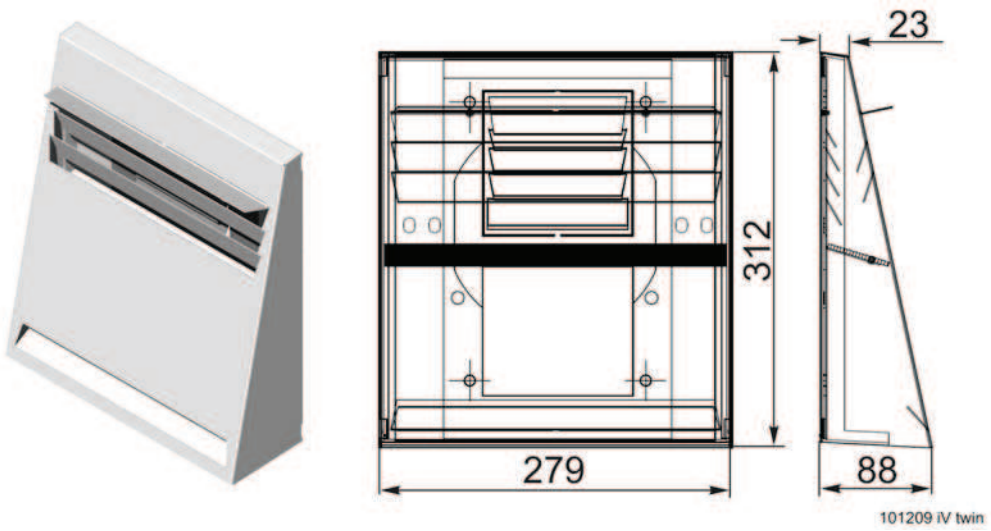

Contenu de la livraison

- capot 09 (en acier inoxydable) « poli » ou « blanc »
- platine extérieure

Attention ! Afin d'éviter la formation de champignons autour du capot extérieur, les instructions de montage doivent être suivies à la lettre (placez tous les rubans isolants !). Dans des zones très sensibles, il est recommandé, avant de monter le capot extérieur, d'effectuer un préréglage biocide / un prétraitement hydrophobe de la surface enduite autour du capot.

Pour toute question à ce sujet, contactez votre maître d'œuvre !
Le capot extérieur ne peut être monté que lorsque l'enduit extérieur est terminé et a complètement durci.

- Enlevez le couvercle de protection.
- Collez la bande de mousse de 5 cm de large fournie en la laissant dépasser de 1 cm vers l'extérieur dans le canal inférieur de la buse murale encastrée ou dans le fourreau. La partie qui dépasse est refoulée vers le bas sur le mur extérieur terminé et sec et pressée sur l'enduit.

Préparation de la platine extérieure

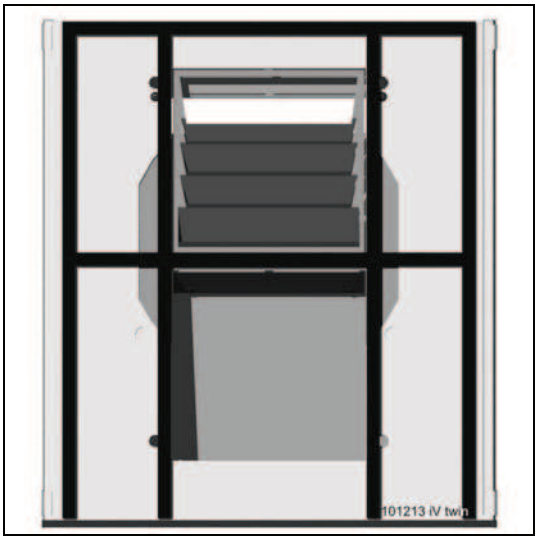

Platine extérieure prête à être fixée sur la buse murale encastrée

- La platine est fixée à la façade par 4 chevilles ou directement au fourreau.
- Enlevez uniquement les ouvertures de la platine nécessaires à la fixation (le maître d'œuvre doit obturer toutes les autres ouvertures de la platine donnant sur la façade !).
- Étanchez la platine extérieure donnant sur la façade avec la bande de dilatation (convenant pour des aspérités de 3 mm maximum). En cas de fissures plus importantes, le maître d'œuvre doit mettre à disposition une bande de dilatation adaptée. Collez l'encadrement intérieur par rapport à la buse murale encastrée de sorte que la bande de dilatation repose sur la façade près de la buse (voir image à gauche).

Installation de la platine extérieure

Insertion du capot extérieur

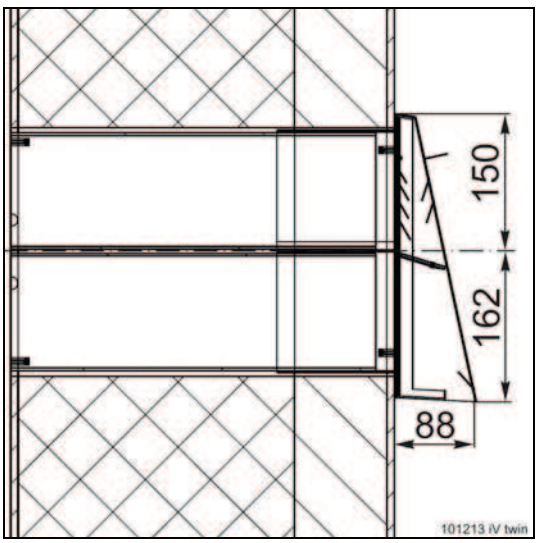

- Fixez la platine au mur (ou sur le fourreau). Si vous choisissez une fixation par cheville pour isolant, respectez la congruence entre la platine extérieure et le fourreau (voir dessin). Collez les éventuelles ouvertures donnant sur le mur.
- La platine extérieure peut servir de gabarit d'assemblage par chevilles.
- Faites glisser le capot extérieur sur la platine du haut vers le bas.
- Obturez d'éventuels joints entre le capot extérieur et l'enduit en appliquant, en haut et sur les côtés, un mastic élastique permanent adapté pour l'extérieur.

4. Montage de l'iV twin achevé de l'intérieur

4.1 Montage de l'accumulateur de chaleur et du ventilateur et raccordement électrique

L'accumulateur de chaleur et le ventilateur sont des composants du système de ventilation inVENTair. L'accumulateur comprend un bloc en céramique revêtu d'un isolant à pores fermés.

Attention ! L'accumulateur de chaleur ne doit pas être entreposé ou empilé à l'extérieur de la buse murale encastrée !

Caractéristiques techniques

Accumulateur de chaleur iV twin avec ventilateur
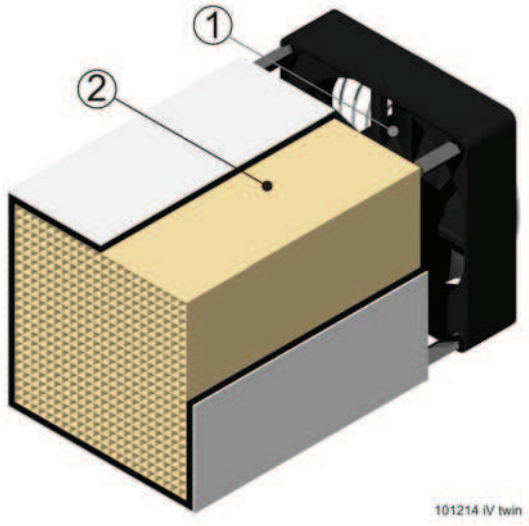

Contenu de la livraison

- accumulateur de chaleur [2] (en céramique, avec isolant à pores fermés et moteur (ventilateur inversé [1])

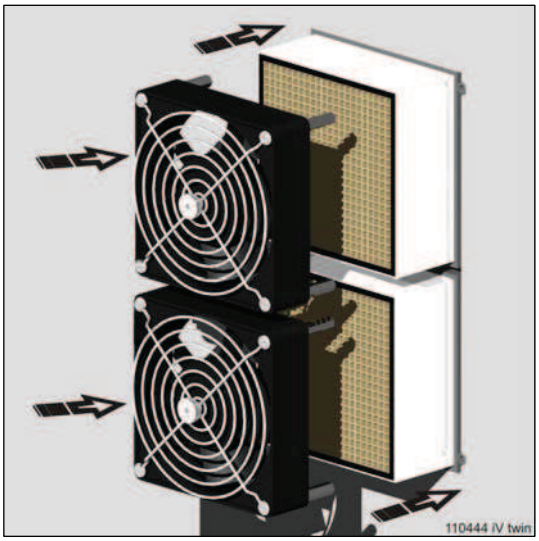

- Enlevez le couvercle de protection intérieur.
- Introduisez l'accumulateur dans la buse murale encastrée en le poussant avec précaution jusqu'à la bande de butée.
- Faites glisser le ventilateur dans la buse murale encastrée jusqu'à ce qu'il atteigne l'accumulateur.
- La poignée fixée au milieu de la grille du ventilateur vous permet de sortir le ventilateur afin de procéder à son entretien.
- Le cordon vert sur l'accumulateur de chaleur ne doit pas entraver le fonctionnement du ventilateur.
- Pour effectuer l'entretien de l'accumulateur, vous pouvez l'enlever en tirant sur le cordon vert.

Raccordement électrique

Cette description se rapporte à l'utilisation du câble rond inVENTair. Procédez de la même manière pour raccorder d'autres câbles (**torons !**).

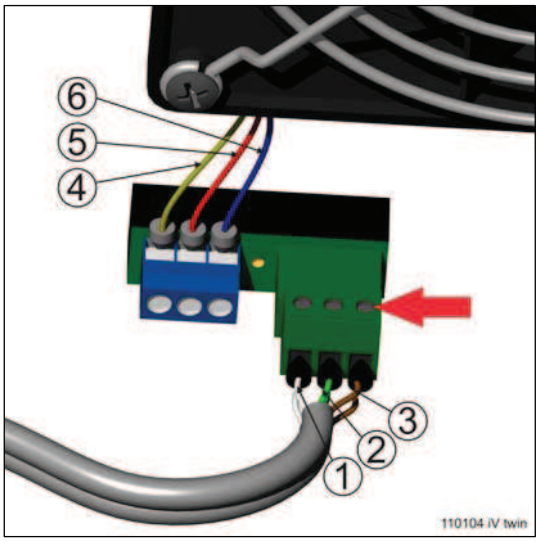

Câbles venant du régulateur et de la boucle (sens de départ « Évacuation »)

1. blanc
2. vert
3. marron
4. jaune ou vert
5. rouge
6. bleu

- Pour le raccordement des torons, utilisez des embouts à collet afin d'éviter tout court-circuit involontaire.
- Raccordez les torons des 2 câbles (venant du régulateur et de la boucle), comme illustré à gauche, à la fiche 3 pôles (celle-ci est enfichée dans le bus de connexion sur le moteur du ventilateur). Serrez 2 torons dans un embout (max. 1,5 mm² par raccord). Pour l'ordre des couleurs, voir la notice du régulateur / l'illustration à gauche.

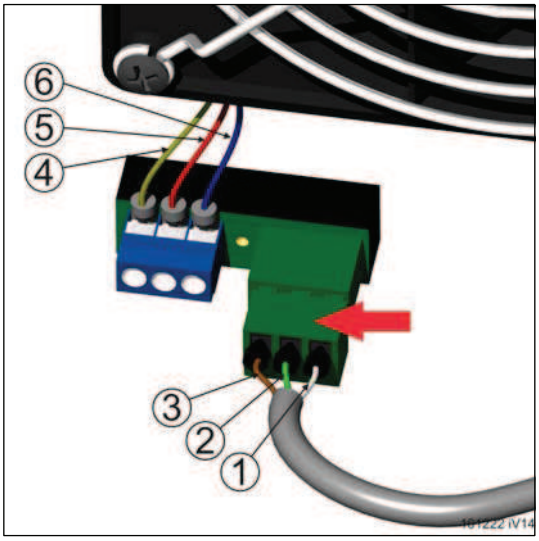

Fiche inversée (sens de départ «Extraction»)

- Pour modifier le sens de départ des ventilateurs et leur sens de rotation, pivotez la fiche 3 pôles. En fonctionnement par paire, assurez-vous que les ventilateurs démarrent respectivement en mode Évacuation (image en haut à gauche) et en mode Extraction (image à gauche).
- Si vous utilisez le câble plat inVENTair, guidez les 2 fils voisins ensemble. 2 à 4 torons (venant du régulateur et de la boucle) sont serrés dans un embout à collet.

- Fixez les bus de connexion reliés aux fiches à l'aide de la pince fournie, comme illustré sur l'image en bas à gauche.
- Une fois les travaux d'entretien effectués, vérifiez que les fiches sont bien placées pour un fonctionnement en mode Extraction et Évacuation et corrigez leur positionnement si nécessaire.

4.2 Montage du bandeau intérieur

Le bandeau intérieur est un composant indispensable du système de ventilation inVENTair. Il est verrouillable et convient uniquement pour l’intérieur. Il ne doit donc pas être utilisé en extérieur. Un filtre anti-poussière est compris dans la livraison. Un filtre à pollen est disponible en option sur demande. Vous pouvez vous procurer des filtres anti-poussière de rechange auprès du responsable d’atelier. L’installation de ventilation peut fonctionner uniquement avec le bandeau intérieur et le filtre anti-poussière, voir aussi « Utilisation conforme » dans le mode d’emploi général. Après l’arrêt de l’installation, fermez le bandeau intérieur.

Caractéristiques techniques

Bandeau intérieur « rond » (réf. 1505-0006)
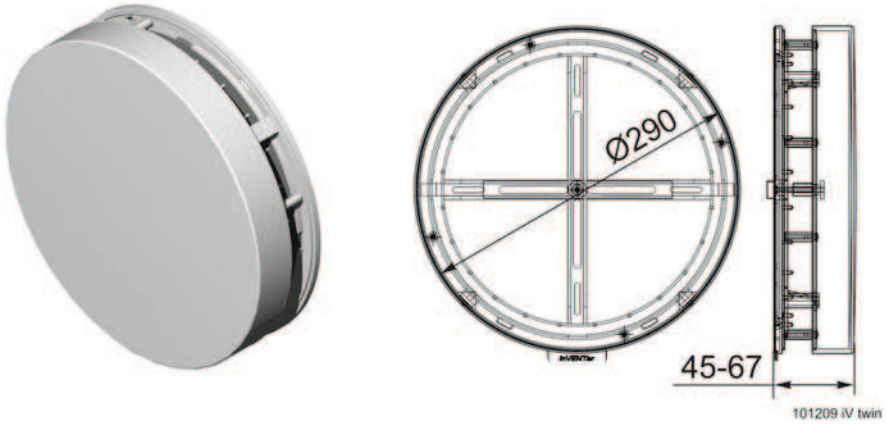
En option : bandeau intérieur « carré » (réf. 1505-0009)
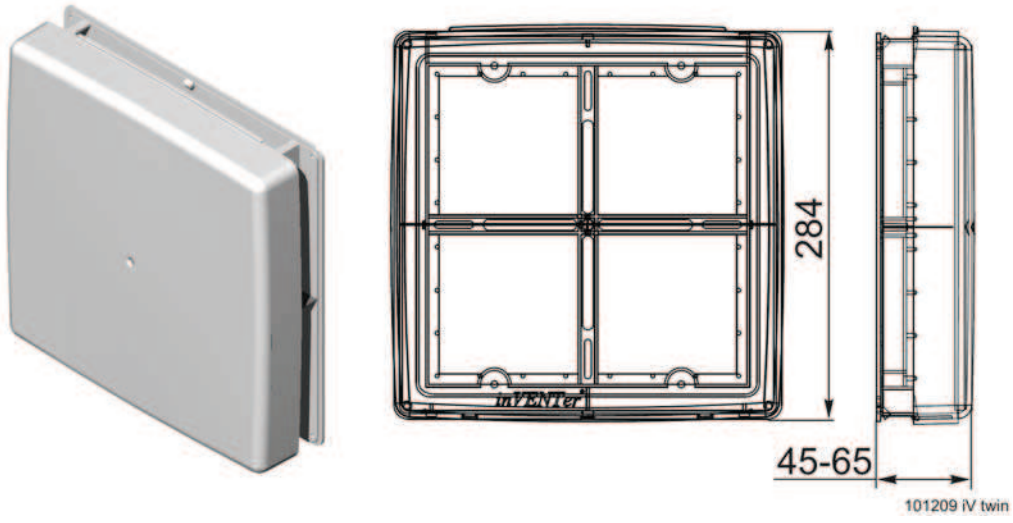

Contenu de la livraison

- partie inférieure du bandeau intérieur avec clé Allen (non illustrée)
- filtre anti-poussière rond (réf. 1004-0033) / carré (réf. 1004-0062)
- couvercle blanc du bandeau intérieur
- sachet d’accessoires (avec 4 vis « courtes » et « longues »)

Accessoires (en option)

- filtre à pollen, rond (réf. 1004-0065) / carré (réf. 1004-0063)

- Vérifiez que la surface du mur est plane. Les aspérités importantes doivent être éliminées.
- Fixez la partie inférieure du bandeau intérieur à l'aide des 4 vis (fournies, de 2 longueurs) à la buse murale encastrée (en serrant uniformément et pas trop fort). Le logo « inVENTair » situé sur la partie inférieure du bandeau intérieur doit être en bas.
- Après le montage, la partie inférieure du bandeau intérieur doit être au ras de la surface du mur afin d'éviter des passages d'air entre le bandeau intérieur et la surface du mur si le bandeau est fermé. Il est possible, le cas échéant, de coller un deuxième ruban isolant (de 1 cm de large) plus haut. Le maître d'œuvre doit mettre ce ruban à disposition.
- Le filtre anti-poussière est placé au milieu du goujon fileté et légèrement appuyé sur les ergots d'orientation de la partie inférieure. Tous les ergots d'orientation doivent être pris en compte.
- Par la suite, le disque permettant de séparer le flux d'air est mis en place et fixé en son centre à l'aide d'un écrou moleté. Veillez à ce que la traverse de séparation soit placée horizontalement sur la face arrière.
- Le couvercle est placé en haut avec les rainures sur les traverses et enfoncé dans les traverses du bas. Tournez vers la gauche pour ouvrir le couvercle et vers la droite pour le fermer.

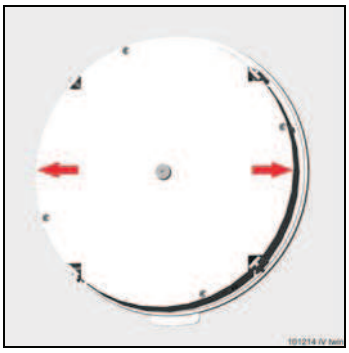

- Lors du montage du bandeau intérieur carré, le point bleu doit être en haut. Le filtre anti-poussière est appuyé sur les ergots d'orientation. Tous les ergots d'orientation doivent être pris en compte.
- La tôle de séparation est poussée au milieu horizontalement, comme illustré ci-dessous. En position ouverte, le couvercle est placé de manière à ce que le logo « inVENTair » soit visible.
- Pour fermer le capot, celui-ci doit être enlevé et la tôle de séparation retirée. Pour conserver la tôle de séparation, celle-ci est introduite dans le couvercle, lequel est tourné à 180° et placé au ras de la partie inférieure.

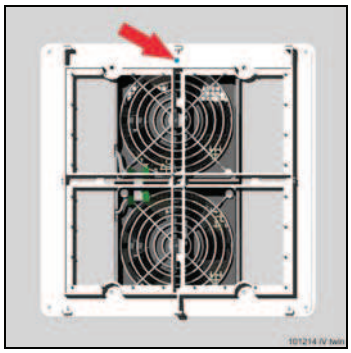
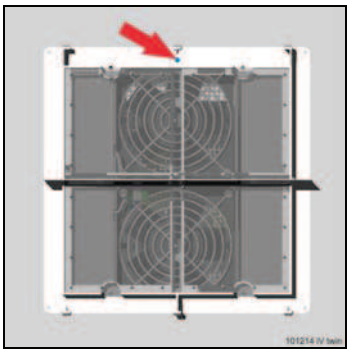

5. Maintenance et entretien

Attention ! L'accumulateur de chaleur est en céramique. Il risque de se briser en tombant. Il doit être monté et démonté avec des gants de protection (risque de blessure sur les arêtes vives). Toute intervention doit se faire uniquement hors tension (régulateur débranché et alimentation électrique coupée !).

Généralités

- Nous conseillons de faire fonctionner l'inVENTair toute l'année. Avec une consommation électrique (réelle) d'env. 2,5 watts seulement par ventilateur, on réalise en moyenne 40 fois plus d'économies d'énergie de chauffage.
- Le bandeau intérieur doit toujours être totalement ouvert pour que l'inVENTair fonctionne complètement.
- Si l'inVENTair ne fonctionne pas, fermez le bandeau intérieur.
- Le ventilateur inVENTair ne peut être utilisé qu'avec des filtres anti-poussière / à pollen.
- Il est toujours commandé par le régulateur (voir le mode d'emploi du régulateur). En cas de court-circuit, une sécurité électronique coupe le régulateur ainsi que les ventilateurs. Une fois le court-circuit réparé, arrêtez le régulateur et remettez-le en marche. (Attention : le régulateur n'est que provisoirement protégé contre les courts-circuits).
- Les ventilateurs sont protégés par une sécurité électronique si un objet se bloque dans les pales. Ils redémarrent automatiquement une fois la cause du blocage éliminée.

Entretien

Le système de ventilation inVENTair® ne nécessite aucun entretien, les opérations suivantes doivent être réalisées régulièrement :

Le **filtre anti-poussière** a une longue durée de vie et peut être lavé plusieurs fois. Nous conseillons de le nettoyer si nécessaire (généralement tous les mois). Pour ce faire, retirez le filtre et lavez-le à l'eau chaude savonneuse ou passez-le au lave-vaisselle ou au lave-linge.

Le **filtre à pollen** ne devrait être utilisé qu'en période de pollinisation car il réduit le débit d'air. Il ne peut pas être nettoyé et doit être remplacé. Le filtre à pollen encrassé doit être jeté avec les ordures ménagères.

Pour commander des filtres, adressez-vous au responsable d'atelier inVENTair ou rendez-vous sur www.inventer.de (en précisant la référence).

L'**accumulateur de chaleur** doit être vérifié tous les trimestres et, si besoin, nettoyé avec un aspirateur, une soufflette ou au lave-vaisselle. Arrêtez d'abord l'installation et coupez l'alimentation électrique. Une fois le bandeau intérieur ouvert et la partie inférieure dévissée, débranchez le connecteur et enlevez le ventilateur et l'accumulateur de chaleur de la buse murale encastrée (en tirant sur le cordon vert). À présent, vous pouvez nettoyer l'accumulateur. Le cas échéant, nettoyez l'intérieur de la buse murale encastrée, par ex. avec un chiffon humide.

Remontez l'ensemble dans le sens inverse du démontage. Une fois le ventilateur en place, assurez-vous que la grille de ventilation est visible et vérifiez que la fiche 3 pôles est correctement connectée. Contrôlez le sens de départ des ventilateurs.

Vérifiez une fois par an le degré d'encrassement des **ventilateurs**. Les pales des ventilateurs peuvent être nettoyées soigneusement avec un chiffon doux et humide.

Dépannage

En cas de panne, vérifiez si vous pouvez y remédier en tenant compte des instructions suivantes. Si vous n'y parvenez pas, adressez-vous au responsable d'atelier.

Panne	Cause	Solution
Le ventilateur ne fonctionne pas	Pas d'alimentation électrique	Couper et remettre le courant via le fusible secteur situé dans la boîte de distribution.
	Défaut d'installation	Vérifier que tous les câbles sont correctement raccordés et que les fiches sont bien en place
	Ventilateur bloqué	Débrancher le régulateur ! Enlever l'objet qui bloque le ventilateur
	Régulateur en mode « Maintenance »	Avec la fonction « Maintenance », les ventilateurs peuvent être arrêtés pendant 60 min. La fonction « Maintenance » est réinitialisée via le fusible secteur situé dans la boîte de distribution.
	Paramétrage incorrect du régulateur	Paramétrer le régulateur, comme indiqué dans la notice (uniquement pour la série radio)
	Régulateur défectueux	Remplacer le régulateur
	Moteur du ventilateur défectueux	Vérifier le ventilateur et le remplacer le cas échéant
Extraction d'air froid	Régulateur en mode « Aération »	Vérifier le mode de fonctionnement du régulateur, la chaleur n'est pas récupérée en mode « Aération »
	Défaut d'installation	Vérifier que la fiche 3 pôles est bien placée
Débit d'air insuffisant	Bandeau intérieur pas bien ouvert	Ouvrir le bandeau intérieur complètement
	Filtre à air fortement encrassé	Nettoyer le filtre
	Filtre à pollen utilisé / fortement encrassé	L'utilisation d'un filtre à pollen réduit le débit d'air. Le filtre à pollen ne devrait être utilisé qu'en période de pollinisation, le remplacer si nécessaire.
	Accumulateur de chaleur fortement encrassé	Nettoyer l'accumulateur de chaleur
Bruit	Pales du ventilateur fortement encrassées	Nettoyer les pales du ventilateur
	Accumulateur de chaleur non poussé vers l'extérieur	Pousser l'accumulateur dans la buse murale encastrée jusqu'à ce qu'il atteigne la bande de butée.
	Ajout nécessaire d'une isolation phonique	La mise en place d'un tapis d'isolation acoustique permet de réduire les bruits venant de l'extérieur (bruit de la circulation).

Notes personnelles (par ex. responsable d’atelier ; numéro de facture / numéro de bon de livraison) :

Öko-Haustechnik inVENTer GmbH
Ortsstraße 4a
D-07751 Löberschütz
Téléphone :+49 (0)36427 – 2192 0
Fax : +49 (0)36427 – 2192 13
info@inventer.de
www.inventer.de

Sous réserve de modifications techniques !
Copyright : Öko-Haustechnik inVENTer GmbH, reproduction soumise à autorisation